

HC
115
•A25262314
industrie
machinerie

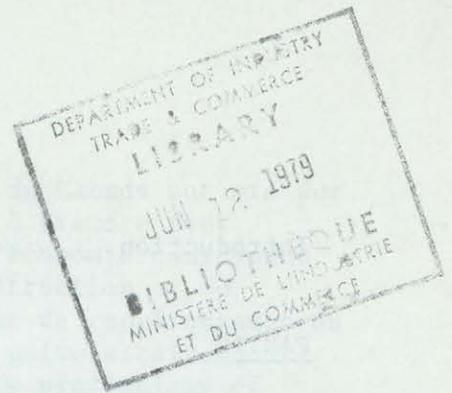
RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MACHINERIE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF
SUR
L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MACHINERIE

Mai 1979

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	1
 <u>PARTIE I</u>	
Réponse du gouvernement aux recommandations du groupe consultatif - aperçu	3
 <u>PARTIE II</u>	
Réponse détaillée aux recommandations du groupe consultatif	6
Politiques de main-d'oeuvre	6
Promotion des exportations	11
Remplacement des importations	16
Recherche et développement	22
Adaptation aux négociations commerciales multilatérales (NCM)	26
 <u>PARTIE III</u>	
Réponse aux représentants des syndicats	27
I - Structure de l'Industrie	27
II - Stimulants fiscaux	27
III - Main-d'oeuvre qualifiée	28
 <u>ANNEXE I</u>	
Groupe d'étude de l'industrie canadienne de la machinerie	

INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres du Canada ont mis sur pied un processus de consultation sur les mesures à prendre pour améliorer la performance et les perspectives de l'économie canadienne dans les secteurs de la transformation, de la construction et du tourisme. Vingt-trois groupes de travail, composés de représentants du secteur privé, du monde du travail et des milieux universitaires, furent formés. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux furent également invités à participer au travail de ces groupes. Au mois d'août 1978, chaque groupe de travail avait terminé une série de consultations et préparé un rapport sur l'état de l'industrie. Ces rapports furent soumis aux ministres fédéraux et provinciaux concernés, puis rendus publics. Ils couvraient un grand nombre de thèmes, et le gouvernement fédéral estime qu'ils sont des éléments très importants pour le développement de politiques industrielles sectorielles.

A la suite du travail effectué par les groupes de travail, un Comité de synthèse fut composé. Il comprenait, outre le président issu du secteur privé, cinq représentants du Congrès du travail du Canada, cinq représentants du patronat et un représentant du milieu universitaire. Ce comité, à partir des rapports des groupes de travail, a identifié les points de vue communs et recommandé des actions susceptibles à la fois de contribuer à la relance de l'économie en général et d'aider, en particulier, certaines industries. Le Comité de synthèse a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

Les rapports des groupes de travail et du comité font le point sur les perspectives de croissance industrielle au cours des prochaines années. Deux objectifs en ressortent: améliorer la productivité et la position concurrentielle de l'industrie canadienne et créer des emplois permanents.

L'étude de ces rapports et des réponses du gouvernement a fait apparaître un certain nombre de thèmes majeurs formant un cadre dans lequel on peut insérer tant les recommandations du patronat et des syndicats que les réponses du gouvernement fédéral. Ces thèmes portent surtout sur les mesures permettant d'accroître la position concurrentielle de nos industries en misant sur nos points forts, de soutenir davantage les objectifs de développement économique régional, et de renforcer la coopération entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le gouvernement pense que, outre l'importance des gestes suscités par les rapports des groupes de travail et du Comité de synthèse, le processus de consultation qu'ont entamé le gouvernement et le secteur privé est tout aussi important. A ce point de vue, le gouvernement fédéral considère les résultats de ces consultations comme un cadre de travail très utile pour évaluer les politiques et les programmes existants, ainsi que pour en concevoir de nouveaux.

Un des engagements du gouvernement vis-à-vis du processus de consultation a été de répondre aux recommandations de chacun des vingt-trois groupes de travail, ainsi qu'à celles du Comité de synthèse. A cet égard, il a d'abord publié, en novembre 1978, un document intitulé: "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" puis, dans le budget du 16 novembre 1978, il a répondu aux recommandations portant sur les mesures fiscales. Enfin, le 21 février 1979, le gouvernement a publié sa réponse aux 46 recommandations formulées par le Comité de synthèse; il y endossait la grande majorité d'entre elles et exposait les mesures qu'il entendait prendre. Le présent document, "Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe de travail consultatif sur l'industrie canadienne de la machinerie", est l'un des 23 préparés par le fédéral pour faire connaître en détail sa réponse aux rapports des groupes de travail. Il devrait être perçu comme faisant partie du processus permanent de consultation.

Il est admis que la mise en place des politiques présentées dans ces réponses prendra, dans bien des cas, un certain temps et que quelques autres politiques devront encore faire l'objet d'études plus poussées. Le gouvernement continuera donc de répondre aux rapports des groupes de travail et croit que des consultations permanentes avec le patronat et les syndicats sur des problèmes précis qu'éprouvent les secteurs industriels sont un élément vital de la tâche à poursuivre. Enfin, il est conscient du fait que ses réponses aux recommandations ne sauraient satisfaire tous les participants de chaque groupe de travail. Dans un certain nombre de cas, des rapports minoritaires ont été présentés. Le gouvernement s'est engagé à tenir également compte des recommandations contenues dans ces rapports.

PARTIE I

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF -
APERÇU

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de posséder une industrie de la machinerie puissante et efficace en vue d'atteindre les objectifs de développement économique et social du Canada; à cet égard, il a pris (ou envisage de prendre) de nouvelles initiatives afin de satisfaire aux exigences et aux objectifs de l'industrie. A cet effet, les ministères et organismes fédéraux doivent étudier en profondeur les mesures proposées par le Groupe consultatif de l'industrie de la machinerie dans l'optique de six grandes questions touchant la croissance de l'industrie: les politiques de main-d'oeuvre, la promotion des exportations, le remplacement des importations, la recherche et le développement, l'adaptation aux décisions prises au cours des négociations commerciales multilatérales et les politiques d'investissement.

Puisque de nombreuses questions soulevées par le Groupe consultatif sont communes à d'autres groupes, la réponse du gouvernement à chacune des recommandations expose des politiques cadres d'application générale et des politiques intéressant tout particulièrement l'industrie de la machinerie. Le plan d'action gouvernemental vise trois grands objectifs:

- a) une augmentation de l'aide financière grâce à de meilleurs programmes d'encouragement et à une augmentation des stimulants fiscaux dans un certain nombre de secteurs où l'on a convenu avec les groupes consultatifs qu'il était nécessaire d'accroître l'aide gouvernementale. Concrètement, voici les mesures envisagées:
 - i) une augmentation de plus de \$70 millions du budget d'Emploi et Immigration Canada en 1979 - 1980 au chapitre des programmes de main-d'oeuvre;
 - ii) un accroissement de l'ordre de \$135 millions de l'aide à la R et D; et
 - iii) une approbation d'augmenter considérablement l'aide financière fédérale versée à l'industrie pour qu'elle s'adapte aux résultats des NCM.
- b) l'établissement de mécanismes d'étude et d'évaluation officiels des méthodes d'accroître l'aide en vue de satisfaire aux exigences des groupes consultatifs et d'étudier les principaux problèmes soulevés. Par exemple, on pourrait créer un comité consultatif de l'emploi et de l'immigration chargé de l'étude des politiques et des programmes en matière de main-d'oeuvre, d'un comité d'examen de la promotion des exportations, ou encore comme le propose le ministère de l'Industrie et du Commerce, il pourrait y avoir une approche concertée dans le domaine de la commercialisation au Canada.

- c) l'engagement du gouvernement fédéral de consulter les provinces et d'agir de concert avec elles dans les domaines relevant des deux paliers de gouvernement. Dans bon nombre de ces secteurs, le gouvernement fédéral a déjà des activités permanentes et étudie de nouvelles mesures qui pourraient être d'autant plus efficaces si elles étaient entreprises de concert avec les provinces. Ces mesures concernent:
- i) les démarches des ministres fédéraux du Travail et de l'Industrie et du Commerce auprès des premiers ministres en vue d'étudier le problème d'harmonisation de la législation ouvrière et des méthodes d'attestation professionnelles;
 - ii) la représentation des gouvernements provinciaux au sein d'un comité consultatif chargé de diriger l'examen des politiques gouvernementales en matière de promotion d'exportation, les recommandations seront à la fois présentées aux ministères fédéral et provinciaux de l'Industrie;
 - iii) la création d'un groupe d'étude fédéral-provincial qui sera chargé de coordonner l'étude et l'élaboration des politiques d'achat;
 - iv) le projet de discussions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de l'établissement éventuel d'activités communes favorables à la commercialisation au Canada; et
 - v) une entente de collaboration entre les premiers ministres dans le cadre de l'étude relative à un accroissement éventuel des stimulants à la R et D.

Le gouvernement a tenté de répondre à toutes les questions et recommandations du groupe consultatif et lorsque les mesures prises ou envisagées ne coïncident pas exactement avec les propositions, elles satisfont néanmoins généralement l'objectif désiré, quoique de façon différente. Cependant, dans certains cas, (par exemple, les modifications proposées aux programmes EDP et DIP) le gouvernement estime que les recommandations ne peuvent être mises en oeuvre immédiatement.

Il est également reconnu qu'il se peut que le Groupe consultatif considère que la solution aux problèmes créés par le programme DISC aux États-Unis ne soit pas aussi positive ou efficace que souhaité. Bien que l'on apprécie l'intérêt particulier que porte l'industrie de la machinerie au DISC, cette question est si étroitement liée aux NCM qu'il serait trop tôt ou encore improductif pour le Canada de prendre des mesures unilatérales en vue d'en arriver à une solution finale au problème.

En raison de leur nature même, un bon nombre des propositions du Groupe consultatif, acceptées en principe, ne peuvent être mises en oeuvre qu'au cours d'une période assez longue. Dans certains cas, il faudra étudier leur efficacité éventuelle, leur incidence coûts-rendement ou encore arrêter un choix entre diverses possibilités. Par exemple, lors de décisions relatives à l'élargissement de cadre des programmes fédéraux de formation de la main-d'oeuvre afin d'y inclure des secteurs non compris auparavant ou aux suggestions relatives à l'augmentation de l'aide financière afin qu'elle soit applicable à d'autres étapes du cycle de production. En outre, l'étude des questions relevant également des provinces ne peut se faire que de concert avec les autorités provinciales. Notamment, dans le cas des questions ayant trait aux politiques d'achat, à la commercialisation au Canada et aux politiques de main-d'oeuvre.

Bien que les représentants syndicaux se soient désolidarisés du rapport du Groupe consultatif, le clair consensus auquel sont parvenus les représentants des syndicats et de l'industrie au sujet de la main-d'oeuvre a grandement facilité l'accroissement de l'aide fédérale dans cet important secteur. Il convient également de noter qu'après les discussions du Groupe, l'industrie, par l'intermédiaire de ses associations, a commencé à travailler en collaboration avec les syndicats et la Commission de l'Emploi et de l'Immigration en vue d'élaborer des programmes de formation et de déterminer les exigences en matière de qualification professionnelle.

PARTIE II

RÉPONSE DÉTAILLÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF

POLITIQUES DE MAIN D'OEUVRE

1. Recommandation

En priorité absolue, la politique gouvernementale de main-d'oeuvre devrait mettre l'accent sur les programmes de formation à long terme, afin de produire des gens de métiers entièrement formés.

Réponse du gouvernement (accord)

Au cours de l'année financière 1978-1979, le gouvernement fédéral a consacré \$83 millions au financement des programmes d'apprentissage, y compris les coûts relatifs à la formation et au soutien du revenu. Par ailleurs, dans le cadre de son programme d'emploi pour les années 80, le gouvernement étudiera les moyens d'insister davantage sur la formation industrielle sur place et continuera d'accorder la priorité aux programmes de formation spécialisée. A cet égard, il accordera, en 1979-1980, \$20 millions pour le programme de formation relatif aux pénuries aiguës de main-d'oeuvre qualifiée, qui visera surtout à améliorer la formation des cols bleus supérieurs occupant des postes clés. En 1979-1980, il affectera également \$20 millions au Programme de formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada; par ailleurs, il consacrera d'une part, des fonds supplémentaires de l'ordre de \$30 millions au Programme de formation de la main-d'oeuvre offert dans les établissements d'enseignement et d'autre part, des indemnités destinées à l'apprenti qui suit des cours de formation spécialisée pour répondre aux exigences de l'industrie.

Afin d'appuyer davantage les programmes de formation à long terme, le gouvernement prévoit étudier des méthodes qui permettraient d'utiliser les fonds fédéraux pour maintenir les niveaux de formation pendant les périodes de ralentissement économique et pour fournir une aide financière au début des programmes lorsque les coûts des employeurs sont très élevés. Par ailleurs, le gouvernement sera disposé à étudier avec le patronat et le salariat des moyens d'accroître la participation du secteur privé à la formation spécialisée; enfin, il examinera la possibilité d'élaborer des programmes de formation à l'intention des cadres inférieurs et des professeurs-ouvriers.

2. Recommandation

Le Groupe consultatif recommande la formation de comités provinciaux tripartites réunissant des représentants de l'industrie et des syndicats, de même que des fonctionnaires provinciaux, qui auraient un rôle consultatif dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques de formation de la

main-d'oeuvre dans l'enseignement. Le champ d'action des comités s'étendrait à des domaines tels:

- a) l'orientation d'étudiants vers des métiers spécialisés, et l'amélioration des services d'orientation professionnelle afin d'assurer que les étudiants ayant les capacités d'exercer un métier professionnel soient encouragés à y poursuivre leur carrière,
- b) l'élaboration de programmes de formation et l'installation dans les écoles des machines et du matériel nécessaires,
- c) l'établissement des critères pour reconnaître et certifier certains métiers indispensables à l'industrie,
- d) la coordination et l'intégration de la formation officielle dispensée dans les différentes écoles, en l'assortissant de stages d'apprentissage en industrie et assurer la formation des instructeurs en cours d'emploi,
- e) l'engagement de fonds pour promouvoir la formation d'étudiants dans les domaines où le manque d'ouvriers spécialisés est le plus aigu, et
- f) l'élaboration de programmes d'information du public pour mieux faire comprendre la valeur d'une carrière dans un métier spécialisé et son importante contribution à l'économie nationale.

Réponse du gouvernement

Cette recommandation concerne uniquement les administrations provinciales et nécessite la coordination des programmes de formation de la main-d'oeuvre offerts par l'industrie, les organismes du travail et les maisons d'enseignement dans chaque province. La recommandation numéro trois comporte une proposition semblable au sujet de la formation d'un comité national.

3. Recommandation

Il conviendrait de former un comité national de coordination de la politique de main-d'oeuvre qui comprendrait des représentants des comités provinciaux décrits précédemment, et des fonctionnaires fédéraux, qui seraient chargés d'élaborer des politiques nationales concertées notamment en ce qui a trait à l'interchangeabilité et l'harmonisation des exigences provinciales de reconnaissance et d'attestation professionnelles.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement fédéral a pris l'initiative de créer un comité consultatif national chargé de conseiller le ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur la formulation des programmes et des politiques concernant le marché du travail. Ce comité sera composé exclusivement de membres d'organismes non gouvernementaux, y

compris des représentants du patronat et du salariat. La CEIC soutient également que chaque groupe sectoriel devrait bien préciser ses besoins en matière de formation; elle serait disposée à les aider à déterminer les besoins, les programmes et les politiques nécessaires en matière de formation. Le programme interprovincial du "sceau rouge" permet d'assurer la coordination des normes provinciales d'attestation professionnelle dans de nombreux métiers. En outre, les ministres fédéral et provinciaux de l'Industrie ont demandé aux premiers ministres d'une part, d'harmoniser davantage la législation ouvrière et les méthodes d'attestation professionnelle appliquées dans tout le Canada et d'autre part, d'exiger que certaines mesures soient prises à cet effet.

4. Recommandation

Il conviendrait de lancer un programme visant à dresser et à tenir à jour des répertoires national et régionaux de la main-d'oeuvre spécialisée requise et existante classée selon les métiers, les niveaux d'âge et d'aptitude professionnelle.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Le gouvernement appuie fortement la nécessité d'améliorer la planification en matière de main-d'oeuvre. A son avis, il importe que le secteur privé joue un rôle plus grand dans la planification en matière de main-d'oeuvre et de sa formation afin de créer une offre suffisante de travailleurs formés au Canada; le gouvernement est disposé à discuter de propositions élaborées conjointement par le patronat et le salariat en vue d'améliorer les méthodes de planification en matière de main-d'oeuvre. Cependant, le gouvernement signale qu'il ne peut financièrement contribuer à la création et à la mise à jour d'un répertoire national de la main-d'oeuvre spécialisée.

Afin d'aider à satisfaire les exigences immédiates en matière de main-d'oeuvre, le gouvernement accorde la priorité à l'établissement et à l'installation d'une Banque nationale d'emplois informatisée qui aidera à concilier l'offre et la demande de main-d'oeuvre au palier des régions. Il importe également de signaler qu'après les discussions du Groupe, l'industrie a, par l'intermédiaire de ses associations, commencé à travailler en collaboration avec le salariat et la Commission de l'Emploi et de l'Immigration en vue d'élaborer des programmes de formation et de déterminer les besoins de main-d'oeuvre spécialisée.

5. Recommandation

La formation en cours d'emploi doit tenir compte du nombre limité de disciplines pratiquées dans une même usine. Par conséquent, la formation industrielle doit se faire selon un concept modulaire. A cet égard, il faudra peut-être prévoir un mécanisme de rotation

entre les usines afin de permettre la formation entière de l'apprenti dans son métier.

Réponse du gouvernement

Les aspects pédagogiques de la formation, dont les programmes d'études et l'organisation des cours, relèvent des provinces. Cependant, le gouvernement favorise les projets visant l'amélioration de la qualité de la formation et il est disposé à se servir de ses fonds de formation industrielle à cette fin. Il aide actuellement une province à financer un programme "modulaire" de formation dans plusieurs métiers importants. Le gouvernement continuera à financer l'enseignement en classe puisque ça constitue un aspect important de la formation et peut s'avérer approprié dans certains cas.

6. Recommandation

Les entreprises devraient bénéficier d'une aide financière pour assurer la formation en usine des apprentis. Cette mesure s'appliquerait aux entreprises disposées à lancer un programme de formation officiel et pourrait même couvrir les services des professionnels auxquels l'entreprise aurait recours dans le cadre de l'élaboration du programme de formation. Cette forme de subvention pourrait, jusqu'à un certain point, compenser le risque que coure actuellement les entreprises, soit celui de perdre leur personnel spécialisé au profit d'autres employeurs avant même d'avoir pu tirer parti de la formation dispensée. Cette mesure profiterait tout particulièrement aux plus petites entreprises qui ne peuvent actuellement se permettre de faire les frais qu'entraîne la formation d'apprentis compte tenu des risques courus. Le Groupe d'étude estime que cette forme d'aide financière pourrait être accordée par le gouvernement fédéral sans pour cela porter atteinte aux prérogatives provinciales dans le domaine de l'éducation. Cette mesure encouragerait également l'industrie à conserver un minimum d'apprentis par rapport au nombre de manoeuvres. De plus, les programmes de spécialisation devraient inclure le perfectionnement des employés déjà en service, ceux-ci étant les premiers candidats aux métiers spécialisés.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Comme il en fait état dans la réponse à la recommandation numéro un, le gouvernement fédéral finance déjà la formation des apprentis; en effet, en 1978-1979, \$83 millions seront consacrés à ce programme. En 1979-1980, le gouvernement a prévu des fonds supplémentaires de \$20 millions qui seront affectés à l'élaboration d'un Programme relatif aux pénuries aiguës de main-d'oeuvre qualifiée dans l'industrie; on prévoit également d'autres augmentations de fonds au cours des années 80. De plus, le gouvernement étudiera des moyens d'utiliser ses fonds pour maintenir l'élan des programmes de formation pendant les périodes de ralentissement économique et pour fournir une aide financière au début des programmes lorsque les coûts des employeurs sont très

élevés. Le gouvernement est également disposé à étudier avec le patronat et le salariat des moyens d'accroître la participation du secteur privé à la formation spécialisée en ayant recours à des concepts comme le financement de la formation par contribution-subvention, en partant de l'idée que ce genre d'approche serait volontaire et non imposée par le gouvernement. Il est également intéressé à examiner la possibilité d'élaborer des programmes de formation à l'intention des cadres inférieurs et des professeurs-ouvriers.

7. Recommandation

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada devrait réexaminer ses politiques de recrutement de main-d'oeuvre étrangère en vue d'assouplir ses programmes. Par exemple, les industriels s'inquiètent de plus en plus des nouvelles exigences relatives à l'entrée temporaire au pays pour effectuer les réparations nécessaires sur les machines achetées à l'étranger.

Réponse du gouvernement (accord)

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a consulté les entreprises et les associations industrielles concernées et a récemment modifié ses politiques afin de mieux satisfaire les demandes et les besoins particuliers des entreprises qui doivent faire venir une main-d'oeuvre étrangère pour effectuer les réparations sur les machines importées. Ce problème particulier de l'industrie sera également examiné lors d'une étude plus générale du gouvernement qui portera sur ses politiques générales en matière de recrutement de la main-d'oeuvre étrangère.

8. Recommandation

Les apprentis devraient être couverts par une convention collective lorsque les autres employés de l'usine sont syndiqués. Il y serait prévu des dispositions particulières concernant les licenciements de façon à minimiser les risques d'interruption de la formation de l'apprenti. Les syndicats devraient également jouer un rôle dans l'établissement de rapports raisonnables apprentis/manoeuvres dans les usines où le travail est régi par une convention collective.

Réponse du gouvernement

L'équilibre ultime entre le besoin de formation et la protection des droits d'ancienneté relève des décisions du patronat et du salariat. Cependant, le ministère fédéral du Travail a accepté de parrainer des consultations entre les directeurs d'entreprise et les représentants syndicaux sur des questions de négociations collectives. Ces consultations pourraient porter sur les questions de relations de travail qui influent sur les politiques de formation de la main-d'oeuvre. La CEIC a en plus consenti à examiner de quelles façons les fonds destinés à l'apprentissage pourraient être utilisés pour faciliter les ententes de ce genre.

PROMOTION DES EXPORTATIONS

9. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait examiner la possibilité de prendre des mesures précises pour contrer les effets des subventions à l'exportation par les pays étrangers, comme c'est le cas pour le programme DISC, aux États-Unis. Cet examen pourrait tenir compte d'aspects tel:

- a) l'efficacité de mesures fiscales mises en place dans le but de neutraliser les effets des subventions à l'exportation comme celles qui sont accordées dans le cadre du Programme DISC.
- b) la vulnérabilité du Canada aux mesures de compensation imposées par ses principaux partenaires commerciaux.
- c) la possibilité que les subventions à l'exportation accordées par les pays étrangers ne subissent pas de diminution importante par suite des NCM.
- d) la nécessité de s'assurer que le Canada soit, autant que possible, sur un pied d'égalité avec les autres pays exportateurs au chapitre de l'aide consentie à ses exportateurs. Le Groupe consultatif a cerné un certain nombre d'autres possibilités qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle étude:
 - i) la mise en application d'une structure d'imposition à deux niveaux pour le revenu d'exploitation de la production destinée à l'exportation par opposition à celle destinée au marché intérieur. Par exemple, le revenu d'exploitation de l'ensemble de la production pourrait être imposé à un taux de 25 %, mais l'impôt sur le revenu provenant des exportations serait différé pour un certain temps, par exemple, pour cinq ans, avec la disposition possible que les économies réalisées sur l'impôt différé soient réinvesties dans le but d'augmenter la capacité de production ou d'améliorer la productivité.
 - ii) si le programme DISC (États-Unis) se poursuit et s'il est prouvé qu'il affecte de plus en plus les possibilités d'exportation canadiennes, notre pays pourrait adopter son propre programme DISC copié du modèle américain. Il faut avouer qu'il s'agirait d'une approche simpliste de dernier recours si les autres mesures comportaient de forts risques de représailles économiques de la part des États-Unis. Le gouvernement américain éprouverait certaines difficultés à exercer des représailles contre un programme de soutien des exportations identique au sien.
 - iii) il y aurait moyen d'incorporer un élément de promotion indirecte des exportations à un stimulant fiscal à fins multiples qui offrirait divers avantages aux entreprises s'efforçant d'améliorer le niveau d'emploi, la

productivité, la recherche et développement, le redressement des écarts régionaux, la formation de la main-d'oeuvre et les exportations.

- iii) il conviendrait de réexaminer le programme DIP (IME) du ministère de l'Industrie et du Commerce en vue, soit d'appliquer des dispositions analogues aux exportations de matériel non destiné à la défense, soit de remédier aux injustices qu'il cause en ce qui concerne les avantages qu'il apporte à la production "civile" des entreprises qui font également l'exportation de matériel de défense.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Dans le but de répondre aux préoccupations des groupes consultatifs relativement à la promotion des exportations, le gouvernement fédéral a créé un comité de révision comprenant des hommes d'affaires importants, des représentants du milieu du travail et du secteur de l'enseignement et une secrétaire à plein temps fournie par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Le comité est chargé d'effectuer une étude d'ensemble sur les politiques gouvernementales en matière de promotion des exportations et d'examiner tout particulièrement les systèmes d'information, l'utilisation des services spécialisés des organismes publics, les stimulants à l'exportation, la promotion par des experts-conseils du matériel et des services canadiens, la promotion des consortiums d'exportation, l'utilisation de services de consultation gratuits comme instruments en matière d'exportation et la coordination fédérale-provinciale pour la commercialisation des exportations.

On établira sous peu un comité consultatif comprenant des représentants de l'industrie, des syndicats et des provinces afin de diriger cette étude. Le comité de révision fera des recommandations aux ministres fédéral et provinciaux au mois de décembre 1979.

En 1972, le gouvernement fédéral a mis en vigueur une diminution du taux de l'impôt sur les revenus des sociétés de fabrication et de transformation et appliqué une disposition d'amortissement accéléré sur une période de deux ans à l'équipement utilisé pour la fabrication et la transformation. Ces mesures constituaient en partie une réponse au programme DISC des États-Unis et prouvaient ainsi que le secteur de la fabrication constitue une priorité nationale. Les avantages du DISC ont été réduits en 1975 par le gouvernement américain. L'étude comparative entre les régimes fiscaux du Canada et des États-Unis, que l'on a incluse dans les Documents budgétaires de novembre 1978, indique que le taux d'imposition dans le secteur manufacturier se compare très avantageusement à celui des États-Unis. Le gouvernement ne croit pas que l'on devrait utiliser le régime fiscal pour subventionner les exportations; à cet égard, il critique beaucoup le programme DISC des États-Unis. Ainsi, en prenant de telles mesures, le Canada irait à l'encontre même de la forme et du caractère des

négociations commerciales multilatérales (NCM) et risquerait d'être l'objet de mesures de représailles de la part des autres pays.

Dans le cadre des NCM, le gouvernement tente d'établir un code sur les subventions et la taxe compensatrice ce qui établirait une meilleure ligne de conduite à l'échelle internationale au niveau des subventions qui influent sur le commerce, y compris celles qui sont accordées en vertu du programme DISC. Il semble que l'adoption de subventions à l'exportation par le Canada ne serait pas la façon la plus efficace de contrer les mesures prises à cet égard par les pays étrangers. Enfin, si on n'arrivait pas à atteindre les objectifs prévus, on pourrait, entre autres, appliquer des modifications compensatrices aux droits de douane ou des modifications non discriminatoires au régime fiscal canadien, comme ce fut le cas en 1972. Dans les documents budgétaires du 16 novembre, le gouvernement souligne à nouveau que les exportations de l'industrie canadienne ne doivent pas être gênées par des mesures prises par les gouvernements étrangers. A cet effet, le Document présente l'argument suivant: "Quand les droits de douane ont été modifiés par le passé ou que d'autres pays ont adopté de nouveaux programmes favorisant les exportations, ces mesures ont été suivies d'importantes modifications du régime fiscal ou de la politique de dépenses au Canada de façon à permettre les adaptations industrielles et le maintien nécessaire de la compétitivité."

Enfin, on ne prévoit pas que le programme DIP (IMDE) du ministère de l'Industrie et du Commerce soit réexaminé pour le moment.

10. Recommandation

L'appui dont bénéficient les exportateurs canadiens grâce aux représentants commerciaux des postes à l'étranger pourrait être encore plus efficace:

- i) en réduisant le roulement des délégués commerciaux d'un poste à l'autre de façon à assurer une aide plus continue aux exportateurs, et
- ii) en augmentant la fréquence et l'étendue des visites de familiarisation qu'effectuent les délégués commerciaux dans les industries canadiennes, afin d'améliorer leur connaissance des capacités du Canada en matière d'approvisionnement.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce continuera d'évaluer constamment les opérations de ses postes à l'étranger en vue d'augmenter leur efficacité. Il tentera, dans la mesure du possible, de réduire le roulement des délégués commerciaux et d'augmenter l'étendue des visites de familiarisation qu'effectuent les délégués commerciaux dans les industries canadiennes compte tenu des limites imposées actuellement par les restrictions

budgétaires du gouvernement et de la nécessité d'offrir de réelles possibilités de perfectionnement aux délégués commerciaux.

11. Recommandation

Il est nécessaire d'élaborer un système exhaustif de repérage des données relatives aux capacités du Canada en matière d'approvisionnement, tout en ayant recours à des services modernes de traitement de données qui pourraient servir à tenir les délégués commerciaux du Canada et les experts-conseils travaillant à des projets à l'étranger, au courant des produits offerts à l'exportation. Le Groupe consultatif appuie entièrement les efforts que déploie actuellement le ministère de l'Industrie et du Commerce en vue d'établir un tel système, et il recommande d'encourager les entreprises à s'y abonner à un coût fixe.

Réponse du gouvernement (accord)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce applique actuellement un système de repérage national qui sera désigné sous le nom de système de repérage des débouchés (S.R.D.). La première étape devrait s'achever à l'été et permettra l'établissement d'une banque de données portant sur quelque 15 000 compagnies. La mise en place de ce système national (Étape II) devrait se terminer au début des années 80 et comprendra une base ayant trait à environ 30 000 compagnies. Le système pourra ensuite être rationalisé et amélioré annuellement lors de la mise à jour des questionnaires.

12. Recommandation

Les experts-conseils canadiens travaillant à des projets d'investissement à l'étranger, financés en partie par le gouvernement, devraient être tenus de rédiger, si possible, les cahiers des charges du matériel en fonction de celui disponible au Canada. Cette mesure aurait pour effet de contrer la pratique courante qui consiste à spécifier dans de nombreux cas les marques commerciales de machines étrangères. Il est également recommandé que le Ministère lance une campagne visant à encourager les experts-conseils à faire de même dans le cas des projets d'investissement à l'étranger non financés par le gouvernement.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Cette recommandation sera examinée au cours de l'étude d'ensemble sur les politiques gouvernementales en matière de promotion des exportations dont il est question dans la réponse à la recommandation numéro neuf.

13. Recommandation

Dans le but d'encourager les plus petites entreprises à accéder aux marchés d'exportation et (ou) à augmenter leurs efforts de commercialisation des exportations, l'aide accordée par le Ministère dans le cadre de programmes à frais partagés visant à

promouvoir la participation des entreprises aux foires commerciales, aux missions et aux visites en vue de rechercher de nouveaux marchés, devrait être majorée jusqu' à 75% des frais dans le cas des petites entreprises; cette contribution n'est actuellement que de 50%. A cet effet, la définition de "petite entreprise" pourrait être celle adoptée aux fins des mesures d'aide spéciales que le ministre d'État chargé de la petite entreprise a récemment annoncées.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Cette recommandation sera examinée au cours de l'étude d'ensemble sur les politiques gouvernementales en matière de promotion des exportations dont il est question dans la réponse à la recommandation numéro neuf.

14. Recommandation

Le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait faire connaître les services qu'il offre actuellement dans le but d'informer les fabricants canadiens des possibilités d'exportation qu'offrent les organismes de financement multilatéraux (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, etc.) et bilatéraux (SEE, ACIDI). Cette initiative devrait s'accompagner d'une campagne de promotion, prévoyant la participation de l'industrie, et visant à inciter les filiales d'entreprises multinationales à s'engager plus activement dans des projets d'exportation pour lesquels le gouvernement canadien ne prête pas son concours financier.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Cette recommandation sera examinée au cours de l'étude d'ensemble sur les politiques gouvernementales en matière de promotion des exportations dont il est question dans la réponse à la recommandation numéro neuf.

15. Recommandation

Le gouvernement dispose d'un programme visant à contribuer à la formation de consortiums d'exportation. Cependant, les petites entreprises éprouvent des difficultés particulières lorsqu'il s'agit de s'engager dans des activités concertées touchant l'exportation, en raison d'un manque de ressources humaines et financières. Par conséquent, il est proposé que le ministère de l'Industrie et du Commerce étudie la possibilité d'augmenter son aide à la petite entreprise en leur fournissant des conseils d'experts et en mettant à leur disposition du personnel chargé d'aider à la formation de consortiums.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Cette recommandation sera examinée au cours de l'étude d'ensemble sur les politiques gouvernementales en matière de promotion des

exportations dont il est question dans la réponse à la recommandation numéro neuf.

En outre, on établit actuellement dans le secteur privé des entreprises consultatives comme la Hamilton-Wentworth Business Council en vue de permettre aux grandes sociétés d'offrir aux petites entreprises des conseils dans le domaine technique.

16. Recommandation

Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient établir un mécanisme permanent de consultation afin de coordonner leurs activités respectives en ce qui concerne la promotion des exportations dans le but de maximiser l'efficacité de leurs programmes, d'éviter les doubles emplois et toute confusion au sein de l'industrie.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Cette recommandation sera examinée au cours de l'étude d'ensemble sur les politiques gouvernementales en matière de promotion des exportations dont il est question dans la réponse à la recommandation numéro neuf.

17. Recommandation

Il est recommandé que le gouvernement fédéral étudie pleinement les propositions que formulera le nouveau Groupe d'étude sur le marché d'exportation du CANDU, compte tenu des grands avantages que représenterait pour un secteur de l'industrie canadienne, employant une technologie de pointe, un accroissement des ventes de réacteurs CANDU à l'étranger.

Réponse du gouvernement (accord)

Lors de leur récente conférence sur l'économie, les premiers ministres fédéral et provinciaux ont insisté pour qu'on poursuive le développement de l'industrie nucléaire au Canada et qu'on adopte une politique d'exportation énergétique compatible avec la position du Canada sur les mesures de protection internationales en matière d'énergie nucléaire. A cet égard, le gouvernement fédéral appuie les objectifs généraux du groupe d'étude sur le marché d'exportation du CANDU et envisage actuellement la possibilité d'appliquer ses recommandations.

REMPLACEMENT DES IMPORTATIONS

18. Recommandation

Tous les paliers de gouvernement devraient convenir d'une politique "d'achat au Canada" fondée sur les éléments suivants:

- a) Les spécifications devraient se rapporter, dans la mesure du possible, aux sortes d'équipement disponibles au Canada (voir Section II, recommandation 12).

- b) Les soumissions canadiennes seraient évaluées en fonction du prix, de la qualité et de la livraison. A cet égard, bien que le Groupe ne préconise pas une augmentation des marges préférentielles qui ont déjà été accordées en vue du contenu canadien, il faudrait que le processus d'appels d'offres neutralise les avantages que tirent les fournisseurs étrangers de l'aide que leur consentent leurs gouvernements respectifs: i.e. taux d'intérêt anormalement bas, ou réduits par subventions, financement conditionnel ou à taux préférentiel. Par ailleurs, l'évaluation des soumissions par les gouvernements et les services publics devrait comprendre un facteur indiquant les avantages qu'offre, pour l'emploi, l'achat de produits canadiens.
- c) Les administrations provinciales devraient en arriver à une entente qui aurait pour but d'éliminer les politiques d'achat à l'échelon des provinces. Compte tenu de l'ampleur de l'éventail des besoins en machinerie au Canada, de la vaste gamme des produits que fabrique l'industrie et de la limite de la demande intérieure sur le plan catégories et grandeurs des machines, la fragmentation du marché canadien résultant de politiques restrictives d'achat au niveau provincial est perçue, d'une part, comme un grave obstacle à la croissance du secteur de la machinerie et, d'autre part, comme une entrave à l'expansion des capacités de production de machines dans chacune des provinces. Une telle entente pourrait s'assortir de règlements sur la négociation de compensations relatives aux contrats passés avec des usines situées à l'extérieur de la province entreprenant un projet d'investissement.
- d) Ces règles s'appliqueraient non seulement aux principaux articles d'équipement mais aussi aux pièces fournies par les sous-traitants, ce qui implique que les organismes gouvernementaux soumettraient les maîtres d'ouvrages aux conditions du programme "d'achat au Canada".
- e) En outre, parallèlement au programme de l'État, il conviendrait d'inciter l'industrie canadienne à élaborer son propre programme d'achat au Canada. Cette entreprise pourrait être facilitée d'une part, par le lancement des campagnes conjointes (gouvernement/industrie) dans le but de favoriser un ralliement à une telle politique et, d'autre part, par l'ajout aux codes d'achat du gouvernement d'une clause exigeant de tenir compte du répertoire des fournisseurs canadiens lors de l'évaluation des soumissions.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Lors de leur Conférence sur l'économie en novembre 1978, les premiers ministres ont soutenu que les gouvernements devraient faire en sorte que le marché canadien ne soit pas fragmenté inutilement à cause des méthodes gouvernementales d'approvisionnement. On a par la suite établi un Groupe de

travail fédéral-provincial sur la coopération en matière d'achat de l'État qui présentera son rapport aux ministres de l'Industrie et aux premiers ministres à l'automne 1979. Ce groupe de travail a ensuite été mis sur pied pour étudier la possibilité de tenir compte du répertoire des fournisseurs canadiens lors de l'évaluation des soumissions. Il étudiera également la possibilité d'harmoniser davantage les normes et les spécifications en vue de réaliser des économies au niveau de la production. Il faut également souligner qu'aux termes d'une des politiques actuelles du ministère des Approvisionnements et Services les principaux fournisseurs du gouvernement doivent avoir des programmes de sous-traitance afin de maximiser la participation des petites entreprises à cet approvisionnement.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé une série de mesures constituant une "politique d'achat au Canada". Ces mesures comprennent, entre autres, la création d'un Fonds d'expansion des entreprises de l'ordre de \$25 millions au cours de sa première année d'existence. Ce Fonds servira à couvrir les dépenses supplémentaires des entreprises canadiennes lors de la mise au point de produits, notamment des produits de pointe, qui ne sont actuellement pas fabriqués au Canada. Puisque le gouvernement tient à "en avoir pour son argent" lors de ses achats, il a été difficile de couvrir les dépenses supplémentaires qu'entraînent la mise au point de produits canadiens comme sources d'approvisionnement. Le Fonds d'expansion des entreprises a pour objet de remédier à cette situation.

Parallèlement à ce Fonds, on a créé un nouveau système d'étude des achats qui permettra à l'industrie de participer dès le début à la planification d'importants achats gouvernementaux et accroîtra le degré de coordination au sein de l'administration fédérale. Par ailleurs, cette politique préconise également un accroissement des marges de profit des fournisseurs du gouvernement qui contribuent à l'expansion industrielle, soit au niveau de l'augmentation de l'emploi, des investissements et de la croissance régionale. Le gouvernement augmentera également la valeur des contrats accordés dans les régions où le chômage est très élevé. En outre, l'Office des normes du gouvernement canadien, constituant actuellement un organisme interne de l'État, accroîtra le nombre de ses membres en vue d'y ajouter des représentants de tous les paliers de gouvernement, du monde des affaires, des syndicats et des groupes de consommateurs. Le gouvernement multipliera aussi ses efforts en vue d'accroître le nombre de contrats de sous-traitance accordés aux entreprises canadiennes, notamment aux petites entreprises et aux entreprises à technologie de pointe. Enfin, on travaillera avec acharnement à coordonner les politiques d'achat des gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'en faire profiter au maximum l'économie canadienne. Pour ce qui est de la partie de la recommandation visant à inciter l'industrie canadienne à élaborer

un programme "d'achat au Canada" parallèlement à celui de l'État, plusieurs mesures supplémentaires ont été prises pour répondre aux objectifs de cette recommandation:

- 1) Le gouvernement fédéral applique actuellement le programme "Magasinons à la canadienne" afin d'inciter les Canadiens à acheter les produits fabriqués ici.
- 2) Le gouvernement de l'Ontario a déjà adopté un programme similaire; par ailleurs, ce programme fait actuellement l'objet de pourparlers avec les autres provinces.
- 3) On a créé un groupe consultatif, composé de représentants du gouvernement, de l'industrie et des syndicats qui a comme mandat d'étudier des façons de tirer le plus d'avantages régionaux et industriels possibles des grands projets du Canada; ce groupe présentera son rapport et ses recommandations aux ministres de l'Industrie à la fin de la présente année.

19. Recommandation

Il est nécessaire d'adopter une approche concertée en vue de déterminer les facteurs fondamentaux qui semblent favoriser actuellement les importations aux dépens de la production canadienne et de trouver les moyens appropriés de contrer ces tendances. Cette démarche implique l'adoption par le gouvernement d'approches sélectives à l'égard des utilisateurs canadiens de machinerie en vue de connaître les facteurs spécifiques expliquant la propension de leur entreprise à importer; par ailleurs, les fabricants de machinerie devront évaluer l'efficacité de leurs stratégies et méthodes de commercialisation. A cet égard, on devrait inciter les fabricants de machinerie à participer pleinement au Système de repérage de débouchés, actuellement mis en place par le ministère de l'Industrie et du Commerce, de concert avec les gouvernements provinciaux, en vue de mieux faire connaître les ressources dont ils disposent pour répondre à la vaste gamme de besoins actuellement comblés par l'importation.

Réponse du gouvernement (accord)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce adoptera une "approche concertée" afin de déterminer les marchés nationaux éventuels qui sont actuellement alimentés par des produits d'importation et d'aider les fabricants canadiens à améliorer leurs méthodes de commercialisation sur le marché canadien. En outre, dans le cadre des activités actuelles du Ministère, on examinera certaines possibilités commerciales à l'intention du secteur de la fabrication de la machinerie de concert avec les utilisateurs de machinerie. Le Système de repérage des débouchés devrait s'avérer un instrument utile à cet égard et on incitera les fabricants canadiens de machinerie à participer pleinement à ce système.

20. Recommandation

Il faudrait mettre à la disposition des entreprises les capitaux nécessaires à la fabrication de produits non offerts au Canada, si "l'apprentissage" demande beaucoup de temps et d'argent et que le nouveau producteur s'efforce de réduire les coûts de production pour faire concurrence aux importations. A cet égard, on peut s'attendre à des profits plus élevés à long terme en poursuivant le remplacement des importations dans les secteurs de production où "l'apprentissage" représente un facteur important. L'une des solutions de rechange consisterait à ajouter un élément semblable au stimulant fiscal à fins multiples décrit au paragraphe 9(c) de la Section II du présent rapport (promotion des exportations).

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Dans ses deux derniers budgets, le gouvernement fédéral a augmenté son aide financière en matière d'investissement en améliorant les dispositions relatives à l'amortissement et au crédit d'impôt à l'investissement. Il a également augmenté le montant de l'aide accordée dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises en haussant les plafonds des garanties de prêts et en augmentant l'aide financière pour les projets d'innovation et de restructuration.

21. Recommandation

Le Groupe consultatif recommande d'étendre l'approche utilisée pour le programme de la machinerie à d'autres rubriques tarifaires, notamment celles couvrant l'équipement d'exploitation minière, d'exploration et de raffinage du pétrole et du gaz et certaines pièces d'équipement utilisées en construction. De telles mesures élimineraient les injustices qu'engendre la structure tarifaire actuelle et permettraient à l'industrie d'augmenter la gamme de produits actuellement fabriqués au Canada, tout en obtenant une plus large part du marché canadien dans le cas des articles déjà fabriqués ici.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement essaie actuellement de connaître les opinions des entreprises et des associations industrielles concernées sur l'élargissement proposé du programme de la machinerie. De plus, le gouvernement a entamé des discussions à ce sujet avec nos partenaires commerciaux dans le cadre des négociations commerciales multilatérales (NCM).

22. Recommandation

Les gouvernements devraient accroître les ressources servant à l'acquisition et à la diffusion de renseignements détaillés sur les importations de machinerie. Cette information permettrait notamment de déterminer les machines de catégories de grandeurs précises importées en nombre suffisant pour en justifier la production au Canada. Les renseignements permettraient aussi de connaître l'origine et la destination des importations, et le niveau des prix, ainsi que d'établir les façons appropriées d'aborder les entreprises intéressées à profiter du remplacement des importations et capables de le faire. A cet égard, il sera peut-être nécessaire d'examiner la possibilité de modifier la Loi sur la statistique si elle s'avérait trop restrictive du point de vue de la publication des renseignements.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement poursuit actuellement, compte tenu de ses ressources, des activités semblables à celles qui sont recommandées. Le remplacement des importations et la détermination ainsi que le développement des possibilités dans ce domaine demandent beaucoup de travail et de temps et le Ministère envisage actuellement la possibilité d'augmenter les ressources disponibles pour ce travail.

Il importe également de signaler les principales responsabilités dans ce secteur relevant du secteur privé; il faudra donc assurer une étroite coordination entre chaque entreprise de l'industrie lors de la répartition des ressources supplémentaires accordées par le gouvernement.

23. Recommandation

Les administrations fédérale et provinciales devraient coordonner leurs efforts en vue de mettre en place un programme permanent d'exposition à l'échelon local, ce, dans le but de promouvoir l'échange de renseignements sur les pièces actuellement importées, mais dont la fabrication est possible au Canada. Un tel programme ouvre la voie à une action concertée en vue de créer des sources d'approvisionnement au pays surtout dans le cas des pièces dont la demande globale justifierait la production, si les utilisateurs regroupent leurs demandes. Les provinces de l'Ontario et du Québec ont à l'occasion mené de telles campagnes, dont les résultats ont été assez fructueux. Cependant, il faudrait lancer un programme conjoint (auquel participeraient toutes les provinces) qui serait financé "en commun" par les provinces, avec une contribution financière du gouvernement fédéral. Quant à l'industrie, elle pourrait prendre en charge une partie du programme, selon une formule forfaitaire.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce adoptera une approche "concertée" afin de déterminer les marchés nationaux éventuels qui sont actuellement alimentés par des produits d'importation et d'aider les fabricants canadiens à améliorer leurs méthodes de commercialisation sur le marché canadien. Dans le cadre de cette approche concertée, le Ministère entamera des discussions avec les administrations provinciales relativement à la participation éventuelle du gouvernement fédéral aux expositions locales dans le but de promouvoir l'échange de renseignements sur les pièces actuellement importées dont la fabrication est possible au Canada.

24. Recommandation

Le gouvernement devrait encourager la participation des fournisseurs canadiens de machinerie à des expositions commerciales au Canada, en leur offrant une aide semblable à celle accordée en vertu du PEMD. La contribution de l'État serait moins élevée: par ex., 25% des coûts, avec possibilité de recouvrement des coûts lors de ventes ultérieures; on ajouterait également d'autres restrictions concernant la participation répétée à une même manifestation et la taille des entreprises admissibles à l'aide financière.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

En ce qui concerne le projet proposé dans cette recommandation, le Ministère considère qu'il devrait tenir compte des intérêts des gouvernements provinciaux. Si la réaction des provinces est favorable, le ministère de l'Industrie et du Commerce proposera d'étudier les besoins d'aide financière dans ce domaine, les effets de l'aide qui pourrait être apportée et les coûts que cela pourrait comporter.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

25. Recommandation

Il faudrait élargir la définition d'activités de recherche et développement acceptables aux fins des programmes d'incitation actuels, pour y inclure la vaste gamme d'activités se rapportant aux produits nouveaux ou améliorés, aux procédés et aux techniques de fabrication qui n'entrent pas dans les coûts de production proprement dits. On inclurait ainsi, dans le cadre de limites largement définies, les coûts de recherche et de développement des marchés.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le gouvernement étudie actuellement des mécanismes afin d'aider davantage l'industrie, relativement aux opérations nécessitant une haute technologie, par des programmes d'aide directe et des stimulants fiscaux.

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, les stimulants fiscaux à la R et D s'appliquent à la recherche fondamentale, soit la recherche appliquée et le développement, c'est-à-dire que l'on utilise les résultats de la recherche fondamentale ou appliquée afin de créer de nouveaux matériaux, de nouveaux appareils, de nouveaux produits existants. Les activités d'ingénierie et de conception servant les fins susmentionnées sont également admissibles à ce type de stimulants fiscaux. Les mesures fiscales visant à promouvoir la R et D doivent habituellement s'appliquer à toutes les entreprises qui satisfont aux exigences. Les mesures non fiscales peuvent cependant s'appliquer de façon plus sélective. Ainsi, en élargissant la définition des activités de R et D acceptables aux fins du programme de stimulants fiscaux, on risque de subventionner des activités normales de commercialisation, de changement de style ou autres, ce qui irait à l'encontre même de l'objectif de cette politique. En pratique, le régime fiscal ne peut être utilisé de façon sélective pour déterminer quels ont été les coûts de recherche et de développement des marchés de produits ou de procédés, qui sont le fruit de R et D plus fondamentaux.

26. Recommandation

Il faudrait simplifier les méthodes d'admission et de déclaration entourant des programmes d'incitation à la R et D. Voici comment on pourrait procéder:

- a) les fabricants fourniraient des projections annulées se rapportant aux objectifs, aux activités et aux dépenses prévus dans le cadre de la R et D;
- b) le gouvernement examinerait ensuite les réalisations (par rapport aux objectifs précédemment fixés) au moment de la demande de crédits d'impôt ou de subventions;
- c) le gouvernement pourrait ensuite accepter la vérification des états financiers des comptes de R et D, effectuée par les vérificateurs mêmes de la compagnie.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

On ne croit pas que l'on pourrait mettre en oeuvre cette recommandation à l'heure actuelle. Cependant, le ministère de l'Industrie et du Commerce a procédé à une étude des méthodes administratives concernant ses principaux programmes de stimulants. Par suite de cette étude, les méthodes ont été simplifiées afin d'accélérer le traitement des cas. En outre, les récentes modifications apportées au programme de financement ayant trait au EDP (de 50% des coûts directs et de certains coûts indirects à 75% des coûts directs) devraient également contribuer à simplifier les procédures puisque l'on a besoin que des données sur les coûts directs. Enfin, il semble que les mesures proposées à la partie b) de la recommandation compliqueraient davantage la demande de stimulants fiscaux pour la R et D.

27. Recommandation

"L'évaluation des besoins", critère requis en vertu du programme fédéral d'expansion des entreprises est considérée comme une entrave à l'augmentation des activités de R et D. Il faudrait la remplacer par une nouvelle approche qui viserait surtout à inciter les entreprises à investir davantage dans la R et D.

Réponse du gouvernement (désaccord)

On ne s'attend pas pour le moment à voir éliminer "l'évaluation des besoins" du Programme d'expansion des entreprises (P.E.E.) car elle répond aux objectifs de ce programme en particulier. On a cependant introduit ou développé certaines mesures autres que l'évaluation des besoins en vue de favoriser les activités de R et D, par exemple des crédits d'impôt et des amortissements.

28. Recommandation

Les exigences en matière de "conception" (auparavant IDAP) du Programme d'expansion des entreprises peuvent parfois augmenter indûment les coûts des travaux que les entreprises pourraient réaliser elles-mêmes dans ce domaine. Ces dernières devraient donc avoir la possibilité de choisir d'engager des experts-conseils ou d'utiliser leurs propres ressources.

Réponse du gouvernement (accord)

Bien que les exigences en matière de "conception" du P.E.E. visaient principalement à permettre aux petites entreprises d'utiliser les services des experts-conseils, le programme est assez flexible pour permettre aux entreprises d'obtenir de l'aide lorsqu'elles désirent utiliser leurs propres ressources, à condition de prouver que cette aide est nécessaire. A cet égard, il faut souligner que les fonds du P.E.E. destinés à la recherche, à la conception et au développement seront majorés jusqu'à 75% des coûts directs (ils représentaient auparavant 50% des coûts directs et de certains coûts indirects).

29. Recommandation

En outre, on pourrait consolider l'aide financière actuelle versée par le gouvernement en offrant aux entreprises le choix entre:

- a) des mesures fiscales (amortissements ou crédits d'impôt), ou
- b) des programmes de subventions à frais partagés. Dans l'ensemble, les stimulants fiscaux intéresseraient plus les grandes entreprises du fait qu'elles ont de plus grandes ressources financières et moins d'exigences en matière de déclaration, alors que les petites entreprises profiteraient davantage de programmes de subventions. En outre, les stimulants fiscaux sont peu intéressants pour les entreprises qui subissent momentanément des pertes nettes.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

L'aide financière qu'apporte actuellement le gouvernement à la R et D comporte des mesures fiscales et des programmes de subventions. Les entreprises ont le choix entre ces deux méthodes pour maximiser le montant de l'aide financière disponible pour la R et D. Bien que ce choix ne corresponde pas exactement au type d'option envisagé par le groupe consultatif il répond cependant à l'objectif global de la recommandation.

30. Recommandation

Par conséquent, le Groupe consultatif trouve justifié que le gouvernement accorde dans l'ensemble une aide financière plus grande, notamment en raison de la concurrence de plus en plus vive. Le niveau de base du crédit d'impôt devrait donc passer de 5% à 10% au moins le taux des déductions pour amortissement, de 150 à 200 %.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Dans le récent budget fédéral, le niveau de base de crédit d'impôt pour la R et D a été doublé, passant ainsi de 5 à 10% pour la plupart des entreprises au Canada, à l'exclusion des provinces de l'Atlantique et de la région de la Gaspésie où le crédit est passé à 40%. De plus, les corporations privées contrôlées par des Canadiens qui ont droit au taux d'imposition réduit pour les corporations recevront un crédit d'impôt à l'investissement de 25% sur les dépenses en matière de R et D dans tout le Canada. Ces stimulants fiscaux additionnels fournis par le gouvernement fédéral pour la R et D (en plus de l'amortissement de base de 100%) dépassent maintenant 100 millions de dollars par année. On s'attend également à ce que le budget du Programme d'expansion des entreprises passe de 25 à 60 millions de dollars et que la participation du gouvernement au programme de partage des coûts soit majorée jusqu'à 75% des coûts directs.

31. Recommandation

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce devrait préparer et distribuer une brochure complète et à jour sur la R. et D., où seraient décrites toutes les formes d'aide disponible se rapportant aux activités de recherche et de développement, ainsi que les stimulants fiscaux et les programmes de subvention.

Réponse du gouvernement (accord)

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce publie périodiquement des brochures décrivant ses programmes d'aide à l'industrie et il entend mettre à jour ces brochures à mesure que les projets proposés seront mis en application.

ADAPTATION AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (NCM)

32. Recommandation

A partir des considérations susmentionnées, le Groupe d'étude exhorte le gouvernement canadien à élaborer un "dispositif d'invention" en vue de statuer sur des problèmes spéciaux d'adaptation, touchant et l'emploi et la production, se présentant dans certains des secteurs décrits ci-dessus. Dans le cas de la mise en vigueur d'un tel dispositif, il faudrait que les entreprises en soient avisées assez tôt pour que des mesures efficaces puissent être prises avant que leur décision d'abandonner toute production au Canada ne devienne irrévocable.

Réponse du gouvernement (accord)

Le Cabinet a déjà accepté que les programmes fédéraux d'aide financière soient élargis considérablement afin d'aider l'industrie canadienne à s'adapter à la nouvelle situation commerciale mondiale par suite des NCM. Cette aide consiste entre autres à renforcer les nouveaux programmes dans plusieurs domaines importants, par exemple:

- 1) la restructuration financière
- 2) l'innovation
- 3) la commercialisation
- 4) la promotion des ventes
- 5) les services de gestion

Des fonds seront également fournis pour la consultation, les prêts directs et l'assurance sur les prêts afin de restructurer tel qu'il a été proposé les entreprises qui sont touchées ou pourraient être touchées par suite des NCM. De plus, un groupe spécial sera formé afin d'assurer que tous les services du P.E.E. sont entièrement disponibles pour régler les problèmes d'adaptation occasionnés par les NCM. Enfin, le gouvernement a récemment annoncé d'autres mesures ayant trait au programme d'adaptation industrielle. Entre autres, il y aura une augmentation des avantages et services offerts à certaines industries.

PARTIE III

RÉPONSE AUX REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS

L'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (IAMAW) et le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique et de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (UAW) ont présenté des rapports au Groupe consultatif de l'industrie canadienne de la machinerie; ces rapports contiennent les doléances de ces organisations et décrivent les aspects des recommandations contenues dans le rapport du groupe consultatif avec lesquels ils sont en désaccord.

Vous trouverez ci-après un résumé des principales doléances exprimées par les représentants des syndicats et la réponse du gouvernement.

I - STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

1) Commentaire

Selon les syndicats, le rapport du groupe consultatif ne réussit pas à s'attaquer de façon adéquate aux principaux problèmes de structure industrielle (problèmes d'économie d'échelle découlant de l'appartenance et du contrôle, spécialisation) et, par conséquent, on ne trouve pas dans ce rapport de structure stratégique à l'intérieur de laquelle le secteur pourrait progresser.

Réponse (accord de principe)

Le gouvernement considère, à l'approche de la fin du mandat du groupe consultatif, que les activités du groupe ne constituent que la première étape d'un processus de consultation continu avec l'industrie et les syndicats qui devrait permettre de s'attaquer aux problèmes qui frappent l'industrie de la machinerie. A ce propos, le gouvernement reconnaît qu'il reste encore d'importants problèmes de structure auxquels il faudra s'attaquer et qu'il faudra adopter de nouvelles mesures pour faciliter la réorganisation financière, les fusions et la spécialisation afin de résoudre les problèmes de morcellement et ceux de la petite industrie. Par conséquent, le gouvernement s'engage à appliquer des politiques et des programmes destinés à aider et à accélérer ce processus de restructuration et il est disposé à tenir d'autres consultations à ce sujet avec les syndicats.

II - STIMULANTS FISCAUX

2) Commentaire

Selon les représentants des syndicats, les recommandations du groupe consultatif équivalaient à une demande de subventions supplémentaires diverses qui ne feraient que grossir les profits après impôts des sociétés et ne rapporteraient aucun avantage important pour le Canada. A ce propos, les recommandations du

groupe consultatif relatives aux stimulants à l'exportation et aux subventions destinées à accroître les activités de recherche et de développement ont été particulièrement critiquées.

Réponse (désaccord)

Selon le gouvernement, les stimulants ne sont qu'un instrument parmi tant d'autres destiné à créer un climat propice aux investissements du secteur privé. A ce sujet, il est bon de noter que les récents stimulants fiscaux mis de l'avant par le gouvernement ne peuvent être utilisés par les compagnies que dans la mesure où elles acceptent d'investir dans de nouvelles usines ou dans l'accroissement des activités de recherche et de développement. Ces investissements devraient favoriser la création d'industries plus concurrentielles, lesquelles pourraient mieux profiter des nouvelles possibilités ou des possibilités qui s'offrent actuellement sur les marchés intérieurs et étrangers, tout en créant des emplois.

Cependant, comme en font mention les documents d'accompagnement du budget de novembre dernier et la réponse du gouvernement fédéral au Comité de synthèse, les stimulants fiscaux doivent être comparés à d'autres fonctions du système fiscal (telles que son rôle dans la politique sociale et la nécessité de bénéficier de revenus suffisants pour mettre de l'avant des mesures essentielles à la croissance de l'économie canadienne et au bien-être social du pays) et il faut envisager la possibilité que les objectifs visés puissent être atteints par d'autres moyens.

Dans sa réponse au Comité de synthèse, le gouvernement indiquait qu'il croyait que les stimulants à l'investissement des particuliers peuvent être des instruments efficaces de gestion économique et que les politiques monétaires et fiscales ont également un rôle important à jouer dans le maintien d'une croissance de la demande globale, de pair avec une croissance réelle suffisante et un rendement couts/prix satisfaisant.

III - MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE

Les représentants des syndicats ont présenté bon nombre de recommandations précises au groupe consultatif afin de résoudre de nombreux problèmes institutionnels et industriels de base touchant la disponibilité de main-d'oeuvre qualifiée. A cet égard, il est bon de souligner, selon le gouvernement, le fait que les représentants de l'industrie, tout comme ceux des syndicats, partageaient sensiblement les mêmes vues sur cette question. En fait, la majorité des recommandations finales relatives aux politiques sur la main-d'oeuvre formulées dans le rapport du groupe consultatif étaient directement inspirées des recommandations très étoffées formulées par les syndicats.

Voici la liste de chacune des recommandations et les réponses du gouvernement à ces dernières:

Recommandation

1. Écoles secondaires

- a) L'amélioration des services d'orientation. On devrait encourager les étudiants à choisir une carrière en fonction de leurs aptitudes plutôt que du statut social ou financier de l'emploi. On devrait informer suffisamment les étudiants sur les débouchés, les exigences, les salaires et les conditions d'emploi de chaque métier.
- b) On devrait offrir des programmes de formation industrielle dès la première année du cours secondaire.
- c) On devrait maintenir des critères élevés pour les professeurs de l'enseignement technique; périodiquement, ils devraient suivre des stages de perfectionnement pour se tenir au courant des nouvelles techniques.
- d) On devrait donner aux étudiants une formation générale pour leur permettre, par la suite, de s'adapter à l'évolution technologique. On devrait leur enseigner les mathématiques, les sciences, et le dessin en plus de travaux sur établi, sur les machines et les équipements servant à leur futur métier.
- e) On devrait considérer l'apprentissage comme faisant partie intégrante de notre système d'éducation.
- f) Les ateliers des écoles secondaires devraient posséder les principales machines et technologies modernes.

2. Collèges communautaires

- a) Ils devraient mettre sur pied un vaste programme de formation de deux ou trois ans rappelant l'ambiance du travail et englobant l'étude des machines et des équipements, des travaux en atelier, du dessin, de la conception, et des matières scientifiques.
- b) Le personnel des collèges communautaires devrait être qualifié et on devrait retrouver dans les collèges communautaires les machines et les technologies les plus modernes.

3. Formation en cours d'emploi

- a) On devrait donner aux diplômés des écoles secondaires (formation professionnelle) et aux personnes ayant reçu une formation similaire de deux à trois dans un collège communautaire, jusqu'à deux années de crédits en vue d'un programme d'apprentissage de quatre ans.
- b) Pour des métiers tels que outilleur, machiniste non spécialisé, ajusteur, pour les postes d'entretien (électricien, machiniste, monteur en tuyaux, etc.), mécanicien

en instruments, technicien en électronique, etc., au moins deux compétences nécessaires.

- c) Les personnes qualifiées recevraient un certificat de compétence dans leur métier.
- d) On devrait envisager le financement de la formation spécialisée; les sociétés manufacturières devraient contribuer à ce fonds. Celui-ci permettrait de couvrir les dépenses d'apprentissage des employeurs qui créent et administrent un programme d'apprentissage officiel; il couvrirait également les frais d'un programme officiel de recyclage et de perfectionnement lors de l'introduction d'une nouvelle technologie dans une usine.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

La plupart de ces recommandations touchent des domaines qui relèvent principalement des administrations provinciales (c'est-à-dire, les questions touchant l'école secondaire, les collèges communautaires et les certificats de métier).

Toutefois, le gouvernement fédéral attache beaucoup d'importance à la mise au point d'une formation nationale de cols bleus hautement qualifiés. C'est pourquoi la stratégie de l'emploi pour 1979 et 1980 comprend une affectation de \$20 millions à la formation visant à pallier aux pénuries de main-d'oeuvre qualifiée, affectation qui vise à stimuler la formation dans certains métiers-clés. On se propose d'augmenter les fonds pour cette initiative au cours de la prochaine décennie. De plus, le financement par le gouvernement fédéral de la formation institutionnelle comprend le montant pour l'instruction en classe d'apprentissage, ce qui représente plus de \$100 millions pour l'année financière 1979-1980.

Quant à l'établissement d'un fonds de formation pour les métiers hautement qualifiés, la CEIC est prête à explorer conjointement avec le patronat et le salariat des moyens d'en arriver à une plus grande participation du secteur privé dans la formation professionnelle, par des concepts comme celui du financement de la formation par contribution-subsidation, en partant de l'idée que ce genre d'approche serait volontaire de la part de l'industrie, et non imposé par le gouvernement.

Recommandation

4. Généralités

- a) Le Canada a besoin d'une politique nationale globale en matière de formation de la main-d'oeuvre pour assurer la formation des jeunes et des adultes canadiens et fournir suffisamment d'ouvriers qualifiés.

- b) Les gouvernements fédéral et provinciaux, les maisons d'enseignement, les syndicats et le patronat devraient participer à ce programme.

Réponse du gouvernement (accord)

Comme le note la recommandation, l'élaboration d'une approche coordonnée à la formation de la main-d'oeuvre demande la collaboration des gouvernements et du secteur privé.

Il existe déjà une coordination fédérale-provinciale poussée de la formation de la main-d'oeuvre par le biais d'ententes fédérale-provinciales sur la formation, qui sont négociées à intervalles réguliers entre le gouvernement fédéral et chaque province. Ces ententes forment la base de la collaboration fédérale-provinciale dans le processus de formation. De plus, les deux niveaux de gouvernement collaborent dans la planification constante de la main-d'oeuvre par l'entremise d'organismes fédéraux-provinciaux dans chaque province.

Le gouvernement fédéral appuie fortement une augmentation du rôle du secteur privé dans la détermination de la politique de main-d'oeuvre et l'évaluation des besoins en formation et en éducation. Il croit que l'approche la plus efficace à une plus grande collaboration entre les gouvernements et le secteur privé serait l'amélioration des consultations sectorielles et une plus grande collaboration entre les gouvernements et le secteur privé aux niveaux provincial et régional. Le gouvernement fédéral a l'intention de recommander énergiquement que le patronat et le salariat participent directement aux comités fédéraux-provinciaux des besoins en main-d'oeuvre.

Le gouvernement prend également des mesures directes pour renforcer la participation du secteur privé au processus de formation et mieux soutenir les programmes provinciaux d'apprentissage. Dans l'élaboration de sa stratégie d'emploi pour les années 1980, la CEIC étudiera des moyens de mettre plus l'accent sur la formation industrielle sur place et continuera à augmenter la priorité accordée aux programmes de formation de main-d'oeuvre hautement qualifiée. En plus des \$83 millions affectés au soutien du programme provincial d'apprentissage et des \$20 millions affectés à la formation visant à pallier la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée prévue par la CEIC pour 1979-1980, une augmentation de \$20 millions sera affectée au Programme de formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada et des nouveaux fonds de \$30 millions iront au Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada pour la formation dans des maisons d'enseignement et des allocations de stagiaires pour la formation professionnelle visant à répondre aux besoins de l'industrie.

Finalement, au niveau des consultations nationales, le gouvernement a établi le Conseil consultatif de l'Emploi et de l'Immigration, élaboré en réponse aux recommandations antérieures,

pour conseiller le ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur la formulation de politiques et de programmes touchant le marché du travail.

4. Recommandation

- c) Avant d'exercer un métier de l'industrie manufacturière (outilleur, machiniste, ajusteur, responsable de l'entretien, mécanicien en instruments, technicien en électronique, etc.), il faudrait suivre l'apprentissage. Dans tout le Canada, les critères pour un même métier devraient être identiques pour permettre à un ouvrier qualifié dans une province de l'être dans toutes les autres.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Bien que les certificats de métiers soient une responsabilité provinciale, il existe déjà une coordination des critères provinciaux pour plusieurs métiers par le biais du programme interprovincial "Sceau rouge". De plus, les ministres fédéral et provinciaux de l'Industrie ont pressé les premiers ministres de s'attaquer aux besoins d'une plus grande uniformisation de la législation du travail et des pratiques de métiers à travers le Canada et de voir à ce que des initiatives précises soient prises en ce sens.

4. Recommandation

- d) Le gouvernement devrait tenir à jour une liste des ouvriers qualifiés qui comprendrait le nombre d'ouvriers par métier et par catégories d'âge. Les industriels devraient fournir des prévisions quinquennales sur l'emploi pour permettre une meilleure planification de nos programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Le gouvernement est très conscient du besoin d'améliorer la planification de la main-d'oeuvre. Selon lui, une plus grande participation du secteur privé dans la planification de la main-d'oeuvre et le processus de formation sont primordiaux pour l'élaboration d'une force de travail adéquate formée au pays; la CEIC est prête à tenir des discussions sur des propositions conjointes précises de la part du patronat et du salariat concernant des façons d'améliorer la planification de la main-d'oeuvre. Toutefois, le gouvernement estime que la mise sur pied et le maintien d'un répertoire national détaillé de la main-d'oeuvre qualifiée dépasserait ses ressources.

Pour aider à répondre aux besoins immédiats en matière de main-d'oeuvre, la CEIC accorde une priorité élevée à l'élaboration et l'installation d'une banque nationale d'emplois informatisée qui pourrait aider à harmoniser l'offre et la demande en main-d'oeuvre de façon géographique. Il faut également noter que,

par suite des délibérations du groupe consultatif, l'industrie entrepris, par le biais de ses associations, des efforts de coopération avec les syndicats et la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada en vue de l'élaboration de programmes de formation et de l'identification des besoins en emplois qualifiés.

4. Recommandation

- e) Le gouvernement devrait assurer les frais de déménagement et de logement à court terme afin d'encourager les déplacements vers des emplois appropriés.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

De fait, il existe depuis plusieurs années des subventions fédérales pour encourager le déplacement vers des emplois appropriés. Ce genre de subventions est actuellement disponible pour couvrir à la fois les frais de réaménagement et les frais de déplacement en vue de trouver un emploi, alors que les règlements de l'impôt fédéral permettent de déduire les frais de réaménagement du revenu imposable. De plus, le programme de subventions à la mobilité, dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada, est présentement à l'étude dans le but de le rendre plus souple et mieux adapté aux besoins prévus pour les années 1980.

ANNEXE I

GROUPE D'ÉTUDE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA MACHINERIE

PRÉSIDENT W.L. Mallory
Président
Canadian Ingersoll-Rand Company Limited
Montréal (Québec)

MEMBRES

Peter Frank
Président
Beautiline Systems Ltd.
Downsview (Ontario)

C.W. Johnson
Directeur général
Barber Industries
Calgary (Alberta)

Roger A. Lachance
Vice-président et directeur général
Industries Tanguay Limitée
St-Prime (Québec)

J.L. Meschino
Vice-président et directeur général
Byron Jackson Division
Borg-Warner (Canada) Ltd.
Scarborough (Ontario)

L.A. Mitten
Vice-président et directeur général
Hawker Siddeley Canada Ltd.
Canadian Car (Pacific) Division
Vancouver (Colombie-Britannique)

G. Owen
Président
Thomas Equipment Limited
Centreville (Nouveau-Brunswick)

M. Rygus
Vice-président général
Association internationale des
machinistes et des travailleurs de
l'aérospatiale
Ottawa (Ontario)

Lucien Poulin
Président
COMACT Incorporée
St-Georges
Ctê Beauce (Québec)

Paul Soubry
Président
Versatile Manufacturing Ltd.
Winnipeg (Manitoba)

R.H. Strickland
Vice-président
Ex-Cell-O of Canada Ltd.
London (Ontario)

L. Varcoe
Président
Dorr-Oliver-Long Ltd.
Orillia (Ontario)

D.E. DeAngelis
Syndicat international des
travailleurs unis de l'automobile,
de l'aéronautique, de
l'astronautique et des instruments
aratoires d'Amérique
Willowdale (Ontario)

Professeur D. Ondrack
Faculty of Management Studies
University of Toronto
Toronto (Ontario)

REPRÉSENTANTS/OBSERVATEURS

Administration fédérale

Secrétaire:

J.P. Reny
Directeur général
Direction de la machinerie
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ontario)

Observateurs:

R.J. Billard
Chef
Division de la planification et de l'analyse
Direction de la machinerie
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ontario)

P.T. Eastham
Directeur général des relations générales
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ontario)

R. Pageau
Analyste de la politique
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ontario)

Ken Laycock
Division du développement économique
Ministère des Finances
Place Bell Canada
Ottawa (Ontario)

T. Gow
Directeur de l'analyse économique
Travail Canada
Place du Portage
Hull (Québec)

Bob Archer
Agent supérieur
Division d'analyse des programmes et liaison
Ministère de l'Expansion économique régionale
Ottawa (Ontario)

Administrations provinciales

Dom Piccinin
Agent de développement commercial
Ministère du Développement Economique
Vancouver (Colombie-Britannique)

Boh Kardash
Premier conseiller
Direction du développement industriel
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Winnipeg (Manitoba)

Ray Connolly
Agent du service technique et gestionnel
Direction des services commerciaux et industriels
Ministère du Commerce et du Développement
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Norman F. Pettet
Conseiller en politiques
Direction de la politique du Secteur industriel
Ministère de l'Industrie et du Tourisme
Toronto (Ontario)

N. Ross Radford
Directeur exécutif
Division de l'exploitation des petites entreprises
Ministère de l'Industrie et du Tourisme
Toronto (Ontario)

Rinaldo Somenzi
Conseiller en développement industriel
Direction générale de l'Industrie
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Québec (Québec)

J.G. Lefebvre
Conseiller industriel
Direction générale de l'Industrie
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Québec (Québec)

NOTE: Les représentants des syndicats ne désiraient pas s'identifier à la présentation de ce rapport.

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH